



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION ANNUELLE 2021

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION FONCIER POUR L'ANNÉE 2021 CONFECTIONNÉ EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT DE TAXATION PORTANT LE NUMÉRO 380-2021 ADOPTÉ LE 11 JANVIER 2021 EST COMPLÉTÉ ET DÉPOSÉ AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, À SAINTE-THÈCLE.

QUE L'ENVOI DES COMPTES DE TAXE FONCIÈRE SERA FAIT LE OU VERS LE 3 FÉVRIER 2021 ET CES COMPTES SERONT PAYABLES COMME LE STIPULE LA LOI, C'EST-À-DIRE TRENTE (30) JOURS APRÈS LA DATE D'ENVOI, SOIT LE 4 MARS 2021.

QUE LES CONTRIBUABLES QUI N'AURONT PAS REÇU LEUR COMPTE DE TAXES D'ICI LE 10 FÉVRIER 2021 DEVRONT COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ.

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION FONCIER EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 15^E JOUR DE JANVIER 2021.

Valérie Fiset, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière